



## **ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE 2025**

### **PROCES VERBAL**

**BEAUNE – SIEGE DE LA LIGUE  
LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2025 A 10H00**

#### **1. Ouverture par le Président**

Le Président, dans son ouverture précise que les résultats financiers sont un travail d'équipe et remercie notre Trésorier Général, notre Secrétaire Général et les 3 salariés administratifs qui veillent aux bonnes dépenses de la Ligue Régionale.

Il mentionne encore :

« Les besoins en travaux sont fléchés. Nous devons veiller à revoir la situation énergétique des bâtiments et ensuite nous rafraîchirons nos locaux.

Aujourd'hui, les commissions sont installées, le travail est en cours, nous allons accélérer sur certains dossiers mais le fonctionnement général est bon.

Concernant les rassemblements jeunes, nous avons mis à mal quelques situations, c'est un mal nécessaire ; nous perdons des licenciés ; un premier pas a été franchi et aujourd'hui 13 équipes supplémentaires ont été engagées. ; certaines équipes sont en difficulté nous devons nous en occuper mais nous pouvions rester dans la facilité.

Pour les Académies Pôle espoir, une ouverture est en cours à l'USO Nevers. Nous alertons qu'en cas de non-respect des bassins de vie ayant amené un joueur ou une joueuse dans une structure, en cas de changement non motivé, les joueurs ne pourront plus avoir accès aux filières fédérales.

La FFR a mis en place de nouveaux outils notamment Mon Club House, l'observatoire du rugby, la feuille de match dématérialisée en EDR, cela va apporter de vrais changements et de vrai progrès.



Le label club engagé est bien lancé ; les critères sont clairs et permettent aux clubs de se situer dans leur fonctionnement.

La Ligue est en progression de 6.7% au niveau des licenciés, 4.8% en masculin et 24.3% chez les féminines. Des catégories restent en baisse. Le Président invite les clubs à rester vigilants. Le Président note et remercie les clubs pour leur travail. Ces chiffres positifs sont la récompense de l'ensemble des clubs de la Ligue Régionale3

## **2. Rapport de la vérification des pouvoirs**

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée Générale des résultats de la Vérification des pouvoirs et procurations annexées au présent procès-verbal.

Nombre de clubs présents ou représentés : 50 sur 89 soit 56%

Représentant 346 voix sur 441 soit 79% des voix.

A la lecture de ces résultats, l'Assemblée Générale est informée qu'elle peut légalement statuer.

## **3. Intervention de notre Trésorier Général**

Mes fonctions de Trésorier Général impliquent de vous communiquer le rapport financier relatif aux comptes de notre Ligue pour l'exercice 2024/2025.

Ce premier exercice du nouveau mandat débuté le premier juillet 2024 se solde par un résultat excédentaire de 66.388,02 €, proche de celui de l'exercice précédent qui était de 65.802,20 €. Signalons toutefois que l'exercice précédent comprenait un évènement exceptionnel la Coupe du Monde 2023. De ce fait la comparaison entre les deux exercices est peu significative. Le rapprochement entre certains comptes tant de charges que de produits sera lui aussi peu représentatif.

Les principaux chiffres clés de cet exercice sont :

Produits d'exploitation : 1.794.319

Charges d'exploitation : 1.760.119

Résultat d'exploitation : + 34.500 (38.449 en 2023/2024)

Résultat financier : + 16.654

Résultat exceptionnel : +25.854

Résultat net : + 66.388

Les postes les plus significatifs des produits d'exploitation sont :

Les engagements et cotisations : 32.150

Les recettes de formation : 197.123

La location de nos locaux : 24.294

Les amendes et sanctions : 77.696 (en nette hausse)

Les recettes de partenariat : 38.547

Les subventions autres que FFR : 132.113 dont Conseil régional pour 108.078 et ANS pour 22.635

Les contributions financières en provenance de la Fédération pour un total de 884.082 dont : fonctionnement et POS 438.223, financement des CTC 368.349, académie-pôle espoirs 16.000, emploi 50.000, autres (TNQC, Seven, ABCD XV) 11.500.



Sont également intégrés aux produits d'exploitation : le site internet (8.100), les redevances sur mutations (23.813), la part de la Ligue sur les indemnités de formation (25.859), les redevances sur rencontres (25.895), une reprise sur provision (9.036) et les transferts de charges (74.150).

Les produits financiers pour 17.223 sont constitués par les intérêts des placements de trésorerie.

Les produits exceptionnels correspondent à la quote part des subventions d'investissements rapportée au résultat qui se monte à 27.877.

Le total général des produits de l'exercice est donc de 1.839.719€

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.760.119€ et permettent je vous le rappelle de dégager un résultat d'exploitation positif de 34.500€ qui est le reflet de l'activité courante de notre Ligue.

Le montant des achats et charges externes est de 919.200 €.

Parmi les postes les plus significatifs on peut relever :

Les consommations d'électricité et d'eau

Les frais de carburant (48.399€)

Les achats de petits équipements, de fournitures administratives, de trophées divers

Les achats d'habillements et d'équipements pour nos équipes et leurs encadrants et techniciens

Les redevances de crédit-bail

Les location mobilières (véhicules essentiellement dont ceux des CTC)

Les entretiens et maintenances (locaux, matériels, véhicules)

Les assurances

Le personnel extérieur (161.641€) qui comprend les salariés du Groupement d'employeurs et les intervenants dans

La formation et pour la préparation, l'entraînement et l'encadrement du Pôle Espoirs, du CREF et des équipes ABCD XV :

Les frais de transport (ABCD XV et sélections)

Les indemnités des représentants fédéraux et départementaux

Les frais de déplacements

Les frais de réceptions

Les frais de restauration et d'hébergement de nos équipes (ABCD XV et sélections).

Les aides financières comprennent les subventions pour organisation des rencontres sur terrain neutre, le challenge du Fair Play, les aides aux établissements scolaires ainsi que le versement des aides de la Région et de la FFR pour les pensionnaires du Pôle Espoirs. Le montant total est de 27.380€

Les impôts et taxes sont constitués par la cotisation de formation professionnelle et les taxes foncières de Beaune et Besançon.

La masse salariale s'élève à 522.552€ en hausse de 40.835€ qui s'explique par le fait que Benjamin Moreux a quitté son poste de CTC pour devenir chargé de mission et a été remplacé par Stéphane Boissy comme CTC.

Les charges sociales se montent à 167.355€ en hausse en raison de ce que je viens de préciser.

A ce propos je dois signaler que nous avons fait l'objet d'un contrôle des services de l'URSSF qui a porté sur les années 2022 à 2024. Aucun redressement ne nous a été notifié et au contraire un excédent de cotisations de 1.008€ nous a été remboursé.

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 101.609€

Les charges financières, peu significatives, correspondent aux intérêts de l'emprunt souscrit pour l'acquisition et l'aménagement de la structure.

Les charges exceptionnelles sont principalement les amendes consécutives aux sanctions sportives subies par nos équipes ABCD XV.

En conséquence de tout ce qui précède je vous rappelle que notre résultat final est un excédent de 66.388 €.

Passons à l'examen de notre bilan

A l'actif les immobilisations figurent pour un total brut de 1.874.278€ et un total net après amortissements de 1.046.541€ Des acquisitions ont été effectuées pour un montant de 73.857€ consacré principalement à l'aménagement de la structure et à l'achat de deux véhicules.



Le montant net des créances s'élève à 207.392€ Elles sont constituées par des subventions à recevoir (Conseil régional et ANS), les soldes débiteurs des clubs, des comités départementaux et des autres Ligues, par la créance « Romano » intégralement provisionnée ainsi que par quelques produits à recevoir.

Les disponibilités (comptes courants et livrets) se montent à 736.165€ et les charges constatées d'avance à 12.126€ En conséquence le total de notre actif circulant est de 955.683€

Au passif nous enregistrons un montant de fonds propres de 1.163.367€ et une situation nette hors subventions d'investissements de 1.229.755€ reflétant une situation financière satisfaisante.

Le total des dettes est de 442.305€ Elles se composent du capital restant dû sur l'emprunt précédemment évoqué, du solde du compte FFR, des soldes créditeurs des comptes des clubs et des autres ligues.

On trouve également dans ce poste les factures fournisseurs non échues au 30 juin, la provision pour congés payés et charges ainsi que les cotisations sociales et fiscales sur les rémunérations de juin.

En conclusion de cette analyse je vous rappelle que le résultat de l'exercice 2024/2025 est un excédent de 66.388 € que je vous propose d'affecter au compte de « Fonds propres statutaires » qui seront ainsi renforcés et nous permettrons d'autofinancer d'importants travaux dans notre bâtiment devenus nécessaires pour notamment en renforcer la sécurité, en améliorer le confort et effectuer des économies d'énergie.

Je vais maintenant céder la parole à Monsieur HAMAD représentant le cabinet Endrix-Coureau pour la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Vous aurez ensuite à vous prononcer sur l'approbation des comptes que je viens de vous détailler ainsi que sur la proposition d'affectation du résultat.

Nous devons également renouveler le mandat du commissaire aux comptes et je vous propose de reconduire le cabinet Endrix-Coureau pour un mandat qui se terminera le 30 juin 2030.

Pour terminer je tiens à remercier notre président pour sa confiance ainsi que l'ensemble des élus et salariés avec qui j'ai plaisir à travailler pour leur contribution de tous les jours. Merci également aux bénévoles qui œuvrent pour notre discipline et sans qui rien ne serait possible et des félicitations toutes particulières à ceux qui ont vu leur investissement reconnu et récompensé la semaine dernière à l'occasion de la soirée du bénévolat.

#### **4. Intervention de Mr HADDAD- commissaire aux comptes-Rapport spécial**

##### **A. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

« En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ».

##### **B. Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce ».



## 5. Délibérations

### A. Mise à l'approbation des comptes

Proposition de vote à main levée :

Résultat : 0 contre et 0 abstention

Mise à l'approbation :

Résultat :

0 contre, 0 abstention

L'approbation des comptes est validée à l'unanimité

### B. Affectation du résultat

Le Trésorier Général propose à l'approbation de l'Assemblée Générale l'affectation du résultat au fond associatif :

Proposition de vote à main levée :

Résultat : 0 contre et 0 abstention

Mise à l'approbation :

Résultat : 0 contre et 0 abstention

L'affectation du résultat au fond associatif est approuvée à l'unanimité

### C. Proposition de reconduction du cabinet ENDRIX COUREAU en tant que Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

Proposition de vote à main levée :

Résultat : 0 contre et 0 abstention

Mise à l'approbation :

Résultat : 0 contre et 0 abstention

La reconduction du Cabinet ENDRIX COUREAU en tant que Commissaire aux comptes est approuvée à l'unanimité

## 6. Description des investissements travaux

Le Secrétaire Général intervient sur le descriptif des engagements de travaux.

Le résultat positif est le fruit d'un travail collectif de qualité et servira notamment à engager des travaux de rénovation nécessaire sur le site de Beaune. Ces travaux, dans ce bâtiment construit en 2004, étaient devenus nécessaires et urgent et bénéficieront à tous. Il est notamment mentionné le remplacement du système de chauffage,



une intervention sur la réduction des hauteurs des plafonds, un rafraîchissement des locaux et une mise aux normes de sécurité des différentes huisseries.

#### 7. Questions diverses

US Genlis : demande sur la situation sur le litige Ligue Régionale /Affaire Christian Romano

Le Président informe l'Assemblée que le dossier judiciaire est pratiquement terminé ; la mise aux enchères des biens de Monsieur ROMANO a été faite et la Ligue Régionale attend les reversions.

US Genlis : demande des précisions sur l'avenir de la Maison Ovale des Territoires.

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée que nous sommes toujours dans une situation où le loyer ne couvre pas les charges. Le terrain appartenant à l'Agglomération du Grand Besançon, ces derniers ne répondent pas à nos sollicitations malgré plusieurs relances, le dossier a été confié à un notaire en espérant que par ce biais, le Grand Besançon traite nos demandes. Il est précisé que le projet de vente du bâtiment est toujours en cours.

#### 8. Clôture par le Président

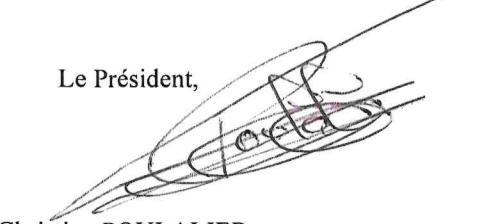
Le Président remercie l'Assemblée de la présence de toutes et tous.

Le Président, au terme de cette Assemblée Générale Financière, informe de la remise de la médaille d'Or de la Fédération Française de rugby à Gérard QUATREPOINT, Trésorier Général de la Ligue Régionale.

Le bilan comptable ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sont annexés au présent.

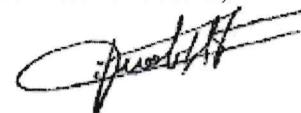
A Beaune, le 13 décembre 2025

Le Président,



Christian POULALIER

Le Trésorier Général,



Gérard QUATREPOINT

**Le bilan comptable 2024/2025 de la Ligue Régionale ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sont annexés au présent.**

**endrix.**

OSONS OSER.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2025

**LIQUE RÉGIONALE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
DE RUGBY**

8 chemin des Mariages  
21200 BEAUNE

**N° SIREN : 835 079 831**

**LIGUE RÉGIONALE DE  
 BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
 DE RUGBY**

8 chemin des Mariages  
21200 BEAUNE

**N° SIREN : 835 079 831**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 30 juin 2025*

**A l'assemblée générale de l'association LIGUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ DE RUGBY**

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblé générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE RUGBY relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les ressources de votre association sont, pour une partie, constituées de subventions. Nous avons examiné leur mode de comptabilisation et rapproché les montants comptabilisés avec les notifications correspondantes.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances sus-

ceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon,

Le Commissaire aux comptes,

**SAS Endrix BFC**

Signé par Adrien Regis  
Le 2 déc. 2025

  
**Adrien REGIS**

doc\_87aO  
tx\_MPW04J3YrXIP

## BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12		Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	25 268	11 782	13 486	16 068	2 582	16,07
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	247 442	12 450	234 993	239 663	4 670	1,95
	Constructions	1 333 668	847 292	486 376	536 633	50 457	9,40
	Installations techniques Matériel et outillage	261 097	175 018	86 079	49 751	36 328	73,02
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs, dons destinés à être cédés</i>						
	<b>Immobilisations financières (1)</b>						
	Participations et Crédances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	6 803		6 803	6 803		
	<b>Total I</b>	1 874 278	1 046 542	827 737	849 117	21 380	2,52
	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Crédances (2)</b>						
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés						
	Crédances reçues par legs ou donations						
	Autres	357 741	150 350	207 392	303 886	96 495	31,75
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	736 165		736 165	808 221	72 057	8,92
	Charges constatées d'avance (2)	12 126		12 126	25 321	13 194	52,11
	<b>Total II</b>	1 106 032	150 350	955 683	1 137 428	181 746	15,98
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	2 980 310	1 196 891	1 783 419	1 986 545	203 126	10,23

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

		PASSIF	Exercice N 30/06/2025	Exercice N-1 30/06/2024	Ecart N / N-1	
			12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>					
	Fonds propres sans droit de reprise :					
	Fonds propres statutaires	1 163 367	1 097 562	65 805	6.00	
	Fonds propres complémentaires					
	Fonds propres avec droit de reprise :					
	Fonds statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité					
	Autres					
	Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	66 388	65 805	583	0.89	
	<b>Situation nette (sous total)</b>	1 229 755	1 163 367	66 388	5.71	
PROVISIONS	Fonds propres consomptibles					
	Subventions d'investissement	111 360	139 237	27 877	20.02	
	Provisions réglementées					
	<b>Total I</b>	1 341 115	1 302 604	38 511	2.96	
DETTE (1)	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés					
	<b>Total II</b>					
DETTE (1)	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
	<b>Total III</b>					
DETTE (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	35	51	16	31.93	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 874	45 352	14 478	31.92	
	Emprunts et dettes financières diverses	195 801	378 266	184 465	48.77	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	131 355	171 429	40 073	23.38	
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales	65 336	75 250	9 915	13.18	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes	20 904	13 593	7 311	53.79	
DETTE (1)	Instruments de trésorerie					
	Produits constatés d'avance					
	<b>Total IV</b>	442 305	683 941	241 636	35.33	
	Ecarts de conversion passif (V)					
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 783 419	1 986 545	203 126	10.23	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

442 305

683 941

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	56 194	31 780	24 414	76,82
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	7 138		7 138	
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	473 189	620 502	147 313	23,74
Parrainages	38 547	92 636	54 089	58,39
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	132 113	99 510	32 603	32,76
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	30 346	39 978	9 632	24,09
Mécénats	2 887		2 887	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	944 643	926 929	17 714	1,91
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	83 186	43 450	39 735	91,45
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	26 377	328	26 049	NP
<b>Total I</b>	1 794 619	1 855 113	60 494	3,26
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	9 133		9 133	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	919 200	980 359	61 159	6,24
Aides financières	27 380	86 222	58 842	66,24
Impôts, taxes et versements assimilés	12 674	20 382	7 709	37,82
Salaires et traitements	522 552	481 716	40 835	8,48
Charges sociales	167 355	163 708	3 647	2,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	95 237	84 121	11 116	13,21
Dotations aux provisions	6 372		6 372	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	218	154	64	41,46
<b>Total II</b>	1 760 119	1 816 663	56 544	3,11
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	34 500	38 449	3 950	10,27

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	17 223	14 604	2 619	17,93
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Défauts positifs de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	17 223	14 604	2 619	17,93
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	568	786	217	27,64
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	568	786	217	27,64
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	16 654	13 818	2 836	20,52
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	51 154	52 268	1 114	2,13
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	27 877	27 877	3 150	100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	27 877	31 027	3 150	10,15
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 373	14 940	13 567	90,81
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	2 023	17 490	15 467	88,43
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	25 854	13 537	12 317	90,96
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	10 620		10 620	
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	1 839 719	1 900 744	61 025	3,21
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	1 773 331	1 834 939	61 608	3,36
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	66 388	65 805	583	0,89

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 783 419.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 794 618.82 Euros et dégageant un excédent de 66 388.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

##### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Informations générales complémentaires

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

##### Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	25 268		
Terrains		247 442		
Constructions sur sol propre		754 517		
Constructions sur sol d'autrui		446 645		
Installations générales agencements aménagements des constructions		119 126		13 380
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		43 038		3 120
Matériel de transport		42 051		55 226
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		115 471		2 131
	TOTAL	1 768 351		73 857
Prêts, autres immobilisations financières		6 803		
	TOTAL	6 803		
	TOTAL GENERAL	1 800 422		73 857

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			25 268	25 268
Terrains				247 442	247 442
Constructions sur sol propre				754 517	754 517
Constructions sur sol d'autrui				446 645	446 645
Installations générales agencements aménagements constr.				132 506	132 506
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				46 218	46 218
Matériel de transport				97 277	97 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				117 602	117 602
	TOTAL			1 842 208	1 842 208
Prêts, autres immobilisations financières				6 803	6 803
	TOTAL			6 803	6 803
	TOTAL GENERAL			1 874 278	1 874 278

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		9 200	2 582		11 782
Terrains		7 780	4 670		12 450
Constructions sur sol propre		465 414	35 108		500 522
Constructions sur sol d'autrui		232 484	22 433		254 917
Installations générales agencements aménagements constr.		85 557	6 296		91 853
Installations techniques. Matériel et outillage industriel		28 586	4 306		32 892
Matériel de transport		28 395	14 215		42 611
Matériel de bureau et informatique. Mobilier		93 888	5 627		99 515
	TOTAL	942 105	92 655		1 034 760
	TOTAL GENERAL	951 305	95 237		1 046 542
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
Autres immob.incorporelles	TOTAL	2 582		Dotations	Reprises
Terrains		4 670			
Constructions sur sol propre		35 108			
Constructions sur sol d'autrui		22 433			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		6 296			
Instal.techniques matériel outillage indus.		4 306			
Matériel de transport		14 215			
Matériel de bureau informatique mobilier		5 627			
	TOTAL	92 655			
	TOTAL GENERAL	95 237			

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	153 013		2 664		150 350
	TOTAL	153 013	2 664		150 350
	TOTAL GENERAL	153 013	2 664		150 350
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 664		

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	6 803	6 803	
Divers état et autres collectivités publiques	50 390	50 390	
Groupe et associés	182 545	182 545	
Débiteurs divers	124 806	124 806	
Charges constatées d'avance	12 126	12 126	
<b>TOTAL</b>	<b>376 670</b>	<b>376 670</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles	35	35		
Emprunts et dettes et/ou crédit à 1 an maximum à l'origine	30 874	30 874		
Fournisseurs et comptes rattachés	131 355	131 355		
Personnel et comptes rattachés	28 220	28 220		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 012	32 012		
Autres impôts taxes et assimilés	5 104	5 104		
Groupe et associés	9 614	9 614		
Autres dettes	205 091	205 091		
<b>TOTAL</b>	<b>442 305</b>	<b>442 305</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 478			

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	51 040
Disponibilités	7 705
Total	58 745

### Détail des produits à recevoir

	Montant
Subventions	50 390
Divers	650
Intérêts courus à recevoir	7 705
Total	58 745

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 246
Dettes fiscales et sociales	42 228
Autres dettes	2 582
Total	52 091

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Détail des charges à payer

	Montant
Provision CP chargée	42 228
FNP	7 246
Divers	2 617
Total	52 091

### Charges et produits constatés d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	12 126
Total	12 126

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	11 081		
Autres	1 045		
Total	12 126		

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées car elles ne sont pas significatives.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

La provision pour indemnités de départ à la retraite n'est pas valorisée car elle n'est pas significative.

##### Engagements reçus

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2025

**LIGUE RÉGIONALE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
DE RUGBY**  
8 chemin des Mariages  
21200 BEAUNE  
**N° SIREN : 835 079 831**

**LIGUE RÉGIONALE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
DE RUGBY**

8 chemin des Mariages  
21200 BEAUNE

**N° SIREN : 835 079 831**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
RÉGLEMENTÉES**

*Réunion de l'organe délibérant relative à  
l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
30 juin 2025*

**Aux adhérents de l'association LIGUE RÉGIONALE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE RUGBY**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

### **Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Dijon,

Le Commissaire aux comptes,

**SAS Endrix BFC**

Signé par Adrien Regis  
Le 2 déc. 2025



doc\_8wP  
tx\_YOPKYmybqJaq

**Adrien REGIS**

